

Le drame des enfants « parqués »

145 enfants de moins de 6 ans ont été hospitalisés l'an passé par manque de place dans une institution adaptée.

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a demandé mercredi au gouvernement d'objectiver le nombre d'enfants en danger placés en milieu hospitalier en raison du manque de places dans une structure adaptée, et de dégager d'urgence une solution à ce qui s'apparente à de la « maltraitance institutionnelle ».

« Au XXI^e siècle, des bébés, des enfants de moins de 7 ans, en danger, sont encore placés dans des hôpitaux faute de places dans une structure adaptée à leurs besoins », dénonce la députée Véronique Salvi (cdH), initiatrice d'une résolution adoptée à l'unanimité en plénière du parlement francophone.

C'est souvent à la suite de

soupçons d'abus ou de maltraitance que des enfants en bas âge se retrouvent ainsi placés dans les services pédiatriques des hôpitaux par des conseillers de l'aide à la jeunesse, des directeurs de l'aide à la jeunesse ou des juges de la jeunesse.

Une fois le diagnostic confirmé, il est fréquemment décidé, dans l'intérêt de l'enfant, de le retirer temporairement de son milieu de vie. Mais faute de places dans les structures adaptées, l'enfant est maintenu en milieu hospitalier pendant des semaines, voire des mois, sans que son état de santé n'exige des soins médicaux.

Ce phénomène des « bébés et enfants parqués » engendre un risque de maladies à l'hôpital, une carence affective, un retard dans le développement social, cognitif de l'enfant, etc.

Le texte de la résolution réclame une objectivation du nombre de cas et de situations concernées. Les députés demandent aussi d'augmenter les

places dans les Services d'Accueil et d'Aide éducative (SAEE) et les Services d'Accueil spécialisés de la Petite Enfance (SASPE). Ils veulent en outre encourager le recours à l'accueil familial, en renforçant notamment les campagnes de recrutement, les formations ainsi qu'en facilitant les démarches administratives des familles d'accueil.

Le ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane, n'a pas nié le problème. Cette « maltraitance institutionnelle » existe depuis des décennies, en raison du sous-financement chronique du secteur qui a abouti au manque de plusieurs centaines de places d'accueil, a-t-il affirmé.

Le ministre a commandé une recherche pour affiner ces constats. Il s'est engagé à présenter des pistes de solutions définitives – en priorité pour Mons, Charleroi et Bruxelles – avant les vacances parlementaires. ■